

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2021-65 du 19 juillet 2021, portant ratification de la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 67, 77,

Vu la loi organique n° 2021-34 du 19 juillet 2021, portant approbation de la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités,

Vu la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 40^{ème} session tenue à Paris le 25 novembre 2019.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 19 juillet 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed